

Intérêt et Honneur Français

« Les circonstances exigent l'obéissance et l'union de tous les Français. »

Ce nouvel appel que, par delà son auditoire de légionnaires, le Maréchal de France, Chef de l'Etat, vient d'adresser au cœur et à l'intelligence de tous les Français, cet appel, disons-nous, doit être entendu de tous. Car nous sommes, de fait, à un moment où, plus que jamais, l'obéissance et l'union sont nécessaires, indispensables. Et tout Français digne de ce titre voudra faire en sorte de n'avoir pas à mériter ce jugement sévère prononcé par le Maréchal à la suite de son impérieuse exhortation : « Ceux qui, par calcul, par ambition ou par incompréhension, ne veulent pas respecter cet ordre que je donne, trahissent leur pays. »

Nous assistons, malheureusement, à un abaissement chaque jour croissant du sens moral chez certains de nos compatriotes. C'est là chose plus grave que les privations dont nous souffrons, que notre inquiétude matérielle du lendemain, que l'angoisse dans laquelle nous plonge l'incertitude des événements extérieurs.

On peut tout craindre lorsque les ressorts moraux se détendent, lorsque l'individualisme l'emporte sur l'esprit de solidarité et de commu-

nauté, lorsque la loi est bafouée, lorsque les engagements pris ne sont pas tenus. Que d'exemples récents à l'appui de cette dure vérité !

Cependant, il serait faux, et dangereux, de croire que la France, dans ses fibres profondes, soit irrémédiablement corrompue. Non, cela n'est pas. Si des Français se sont laissés, se laissent encore détourner de leur devoir, ce n'est pas par dépravation, par malhonnêteté foncière, mais plutôt par faiblesse d'esprit, pusillanimité, manque de foi ou de caractère. A nous de les aider à revenir dans le droit chemin de l'intérêt et de l'honneur français. Nous le pouvons, nous le devons par nos conseils, par nos exemples.

Et, le premier des exemples que nous ayons à leur donner, c'est, précisément, celui d'une obéissance, loyalement, généreusement consentie, et d'une union étroite, indissoluble derrière les hommes qui assument, avec un patriotisme éclairé et tenace, au milieu des pires difficultés, la lourde charge de notre destin. Ils travaillent au salut de la Patrie. Notre devoir est de ne rien faire qui puisse entraver si peu que ce soit leur effort ; plus encore : notre devoir est de les seconder.

BRUXELLES BOMBARDE PAR LES AVIONS ANGLO-AMERICAINS

Mardi matin des avions anglo-américains ont bombardé Bruxelles. Plusieurs quartiers de la ville ont été durement touchés. On compte 200 morts, 500 blessés et les dommages sont considérables.

Création

d'un comité méditerranéen

A la suite des protestations du gouvernement soviétique touchant l'installation en Sicile de l'administration A.M.G.O.T., sans que Moscou ait été consulté et sans qu'il ait aucune possibilité d'y prendre part, le président Roosevelt a annoncé la création d'un Comité méditerranéen des « Nations unies », dans lequel l'U.R.S.S. aura sa place.

Boulogne-sur-Mer a été bombardée

Des bombardiers anglais ont survolé Boulogne et sa banlieue à deux reprises, au début de cette semaine. Au cours du dernier raid, de nombreuses bombes ont été lancées sur Boulogne, causant d'importants dégâts aux immeubles. Un dispensaire de la Croix-Rouge a été fortement endommagé. Le nombre des morts est de douze et celui des blessés de quarante.

Sept terroristes sont arrêtés dans l'Ain

A la suite d'un attentat contre un moteur de battage la section de gendarmerie de Bourg a réussi à opérer l'arrestation de sept terroristes, dont six appartiennent à une bande organisée, recevant ses mots d'ordre des agents de Moscou.

Les deux premiers appréhendés furent pris à Saint-Cyr-sur-Menthon, alors qu'ils circulaient la nuit à bicyclette, porteurs l'un de tracts qui, d'après ses propres déclarations, devaient être distribués dans un village voisin, l'autre d'un engin explosif destiné à une agression contre un milicien.

Grâce à leurs révélations, deux autres individus furent appréhendés, qui avouèrent à leur tour que l'engin et les tracts trouvés en la possession des cyclistes avaient été remis à ces derniers par un nommé Chaynes, receveur ruraliste dans la région. Celui-ci devait être arrêté un peu plus tard ainsi que deux autres terroristes déjà recherchés. Tous sont écroués.

Signalons d'autre part que deux attentats ont été commis à Lent contre deux battueuses opérant chez des cultivateurs. Elles ont été détruites par des explosions. — O.F.I. Havas.

En peu de mots...

● Mme Emma Gilles, de Molière, remplissait d'alcool un réchaud encore incandescent quand le liquide s'enflamma. Le feu se communiqua aux vêtements de la pauvre femme qui fut très grièvement brûlée sur tout le corps et succomba le lendemain.

● Au cours du mois de juillet les services de la Direction générale du Contrôle économique ont poursuivi leur action énergique envers les restaurateurs qui servaient à une clientèle des plats interdits à des tarifs prohibitifs : 1.307 procès-verbaux, 252 fermetures, 726 internements et 6.718.000 francs d'amende ont frappé ces restaurateurs peu soucieux des lois.

● Deux incendies se sont déclarés simultanément dans une commune du Tarn-et-Garonne. Les hangars et leur contenu, paille et fourrage, ont été la proie des flammes. Ces deux sinistres sont dus à une main criminelle. Les dégâts sont importants.

● 500 enfants de la banlieue parisienne ont quitté Paris mercredi soir par la gare d'Austerlitz pour aller passer leurs vacances à Montmorillon.

● Le bilan du tragique bombardement de Paris s'élève à 98 morts identifiés et 188 blessés.

● A Tonneins, le locataire d'un hôtel stockait pour près d'un million de marchandises qui ont été saisies. Ces marchandises comprenaient des centaines de mètres de tissus, des chaussures, des litres d'huile, des conserves, des boîtes de lait condensé, des stocks de sucre, de farine.

● On signale l'apparition dans la région de Navarrenx (Basses-Pyrénées) d'un grand nombre de sangliers qui causent de grands ravages parmi les champs de pommes de terre et de maïs.

● Un violent tremblement de terre a été enregistré dimanche à Sydney.

● M. Moïnard, juge de paix à Cher-Boutonne (Deux-Sèvres), vient d'être inculpé dans une grave affaire de vente illicite de cognac qui lui aurait rapporté plus de deux millions. Il a été révoqué de ses fonctions en attendant d'être lui-même jugé.

Un nouveau remède contre la malaria

La pénurie de quinine a obligé les savants américains à se mettre à la recherche d'un nouveau remède contre la malaria. Ce remède, qui a été découvert récemment, est déjà utilisé dans le secteur du Pacifique où il rend d'immenses services. La formule du nouveau produit demeure secrète et porte le numéro #12.

CHRONIQUE DU LOT

VENTE ET ACHAT DE CHEVAUX

Devant les sérieuses difficultés qu'éprouvent les agriculteurs à se procurer des chevaux ou des poulains, M. le ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement vient d'instituer une nouvelle réglementation pour l'achat et la vente des équidés.

A l'avenir les utilisateurs de chevaux doivent adresser une demande au Directeur des Services agricoles par l'intermédiaire des Syndies communales ou des maires selon qu'il s'agit d'une exploitation agricole ou non.

Sous peine de rejet ces demandes doivent obligatoirement comporter les renseignements suivants :

Importance et nature de l'exploitation ou de l'entreprise (pour les exploitations agricoles, superficie respective des terres labourables et des autres terres).

Nombre de chevaux ou mulets en service : a) en 1939 ; b) actuellement.

Autres moyens de traction en service (bœufs de travail, tracteurs, camions, automobiles) : a) en 1939 ; b) actuellement.

Chevaux ou mulets dont le remplacement n'a pu être assuré. Situation du demandeur.

Eventuellement : contrat de culture souscrits au ravitaillement général. Nombre, puissance, race, aptitude des chevaux ou mulets demandés. Nom et adresse du marchand par lequel le demandeur désire être servi.

Ces demandes seront présentées à la Commission départementale de Coordination du marché du cheval qui établira par catégorie d'animaux, un ordre de priorité et délivrera pour chacune des catégories des bons d'achat dans la limite des contingents fixés pour le département.

Tout détenteur de chevaux ou mulets à vendre, est tenu d'en faire la déclaration préalable, à la Commission de Coordination. Cette déclaration devra être adressée, ainsi que les demandes d'achat au Directeur des Services agricoles du Lot.

NOUVELLE AGRESSION de l'aviation anglo-américaine sur la banlieue parisienne

Jeudi à 9 h. 15 le nord-ouest de la région parisienne a été survolé et bombardé de nouveau par des avions anglo-américains. Une fois de plus, cette banlieue, qui porte encore les traces des précédents bombardements, a été cruellement éprouvée. On a dénombré à l'heure actuelle 52 morts et 79 blessés pour le département de la Seine et 17 morts et 47 blessés pour le département de Seine-et-Oise.

L'ITALIE A CAPITULE SANS CONDITIONS

Le maréchal Badoglio, dans une proclamation diffusée par la radio italienne, a annoncé que le gouvernement italien avait capitulé sans conditions et qu'un armistice avait été conclu avec le général Eisenhower.

Ce qu'on dit à Berlin

Une dépêche D.N.B. annonce : A Berlin est arrivée de Rome la confirmation que le gouvernement italien a capitulé sans conditions. Il n'y a pas encore de prise de position officielle allemande. Mais les milieux bien informés de la Wilhelmstrasse disent que cette décision du roi et de Badoglio ne les a pas surpris et que l'Allemagne a pris des mesures de précaution pour assurer la sécurité du Reich, celle de ses alliés et la continuation de la guerre jusqu'à sa fin victorieuse.

Un nouveau gouvernement fasciste est constitué

La radio allemande annonce la constitution d'un nouveau gouvernement fasciste italien. Ce gouvernement, fidèle aux engagements solennels pris par le Duce au nom de l'Italie, est décidé à continuer le combat aux côtés de l'Allemagne.

Par de nombreuses émissions en langue italienne, le nouveau gouvernement fasciste a ordonné aux troupes de terre et de mer italiennes de ne pas suivre le gouvernement Badoglio. Il ordonne aux navires de ne pas se rendre dans les ports britanniques et les invite à se saborder plutôt que d'obéir aux ordres du gouvernement Badoglio. — (O.F.I. Havas).

LEGIION DES COMBATTANTS

La Journée nationale du troisième anniversaire de la Légion a vu le premier hommage solennellement rendu aux morts de 1939-1940 qu'on semblait avoir trop oubliés.

La Légion Française des Combattants, pour faire cesser cet injuste oubli, a pris l'initiative de faire apposer sur les monuments dédiés à ceux de 1914-1918 des plaques commémoratives portant gravés les noms des Combattants de 1939-1940, dignes fils de France, dont le courage et le sacrifice furent égaux à ceux de leurs prédécesseurs et qui méritent d'être honorés dans la défaite comme ceux-ci le furent dans la victoire.

La Légion tient à informer les familles que, malgré les soins minutieux qu'elle a mis à dresser ces listes, il est possible que quelques omissions se soient produites.

Les familles des morts dont les noms auraient pu être omis n'ont qu'à adresser à la Légion. Ces omissions, s'il y en a eu, seront réparées aussitôt que se sera écoulé assez de temps pour que toutes les réclamations aient pu se produire.

Locations d'automobiles aux autorités allemandes

Conformément aux instructions de la circulaire série B, n° 170, de M. le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et aux communications, en date du 10 août 43 il est interdit aux propriétaires ou détenteurs de véhicules automobiles de louer ces véhicules aux autorités allemandes sans un ordre ou une autorisation du Préfet, par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Ramassage des fruits sauvages

Le ramassage des glands, marrons d'Inde, faines, châtaignes, cynorrhodons (gratte-cul), organisé par le Service central des ramassages, va commencer dès ce mois-ci.

L'an dernier il a été cueilli environ 265 t. de glands, 220 t. de marrons d'Inde, 2 t. de faines, 20 t. de châtaignes et, cependant, beaucoup de fruits sont restés au pied des arbres. Il importe que cette année rien ne se perde afin de faire profiter la collectivité de toutes les ressources du pays. Chacun ramassera : colonies de vacances en septembre, enfants des écoles sous la surveillance de leurs maîtres, particuliers, collectivités, Chantiers de jeunesse, etc.

Les fruits seront remis, dans chaque commune, à l'instituteur et centralisés dans chaque canton où le Directeur de l'Ecole de garçons du chef-lieu de canton a été nommé responsable du stock ainsi constitué. En échange, il sera donné, à chaque ramasseur, un reçu indiquant le poids de chaque sorte de fruits, celui-ci servira, en fin de saison, au paiement des sommes dues. Les prix d'achat, fixés très prochainement, seront portés à la connaissance du public par voie de presse.

Il est rappelé que la vente des fruits sauvages, à tout autre que le Service central des ramassages, est interdite ainsi que la circulation en dehors de la commune ou des communes limitrophes.

Abatage des animaux malades ou accidentés

L'article 6 de l'arrêté régional susvisé du 8 juillet 1943 sur l'abatage des animaux malades ou accidentés ou ne présentant pas l'apparence normale d'animaux de boucherie est modifié comme suit :

« Les propriétaires d'animaux suspects d'affections pouvant entraîner une saisie ou n'ayant pas l'apparence normale d'animaux de boucherie peuvent, lors de la présentation de ces animaux aux Commissions d'achat, demander que le paiement ne soit effectué qu'après abattage. »

« Dans ce cas, lesdits animaux sont dirigés par les Commissions d'achat sur le centre d'abatage le plus proche de la localité où a lieu la réception, aux frais et risques du propriétaire des animaux. »

Le Théâtre d'Oc reprend ses émissions

Le Théâtre d'Oc reprendra ses émissions si appréciées surtout dans nos campagnes, dimanche 12 septembre à 11 h. 15 sur les antennes de Radio-Toulouse.

MATIERES GRASSES DE SEPTEMBRE

La ration de matières grasses allouée aux consommateurs du Lot est fixée à 225 grammes pour le mois de septembre 1943 :

1° *Consommateurs ordinaires et travailleurs de force* (à l'exclusion des producteurs de lait, des consommateurs de la catégorie C, des bénéficiaires de l'abatage familial et des producteurs de graines oléagineuses) :

a) *Huile de noix*. — Le taux de la ration est fixé à 65 gr., cette ration s'obtient contre remise des tickets suivants :

— 4 tickets de 10 grammes.
— 1 ticket de 25 grammes
accompagnés du coupon n° 62 de la carte départementale orange ou rose.
b) *Beurre*. — Le taux de la ration est fixé à 160 grammes ; cette ration s'obtient contre remise de tous les autres tickets de la feuille de matières grasses de septembre, c'est-à-dire :
— 12 tickets de 5 grammes ;
— du ticket-lettre GE ayant une valeur de 50 grammes ;
— des tickets-lettres GD et GH ayant une valeur de 25 grammes chacun.

2° *Travailleurs de force première catégorie* (disposant d'une seule feuille spéciale supplémentaire) :

Indépendamment de leur ration normale fixée au paragraphe premier du présent article, ces travailleurs de force ont droit à un supplément de 300 grammes de beurre.

Cette ration supplémentaire sera perçue au moyen des trois tickets F1, F2, F3 situés en bas et à gauche de la feuille spéciale et portant la mention « F » matières grasses septembre 1943.

3° *Travailleurs de force deuxième catégorie* (disposant de feuilles spéciales supplémentaires) :

Indépendamment de leur ration normale fixée au paragraphe premier du présent article, ces travailleurs de force ont droit à un supplément de 600 grammes de beurre.

Cette ration supplémentaire sera perçue au moyen de 6 tickets F1, F2, F3, situés en bas et à gauche de chacune des deux feuilles spéciales et portant la mention « F » matières grasses septembre 1943.

4° *Producteurs de lait de première catégorie*. — Ces producteurs ont droit à une ration de 400 grammes de beurre ; cette ration sera obtenue contre remise du bon « F » qui donnera droit à la perception simultanée de 160 gr. de fromage.

Cette double distribution sera effectuée par la laiterie. Les tickets-chiffres cerclés ne peuvent être utilisés que dans les hôtels et restaurants et ne peuvent en aucun cas donner lieu à perception ou inscription individuelle chez les commerçants détaillants.

Suppléments, régimes, bons spéciaux, hôtel :

a) Les tickets spéciaux de suralimentation, régimes, médicaux, femmes enceintes et les bons spéciaux seront honorés en beurre.

b) Les tickets d'août collectés en août par les hôteliers et les restaurateurs seront honorés partie en huile, partie en beurre (1/4 en huile de noix, et 3/4 en beurre).

FROMAGE

La ration de fromage pour le mois de septembre 1943 est fixée à 160 gr.

Cette ration s'obtient contre remise des 8 tickets de 20 gr. Les tickets-lettres FE, FG, FI, FH, sont sans valeur jusqu'à nouvel avis.

Les producteurs de lait première catégorie ont droit à une ration de 160 grammes de fromage qui sera obtenue contre remise du bon « F » qui donne droit à la perception simultanée de 400 grammes de beurre. Cette double distribution sera effectuée par la laiterie.

PRODUITS DETERSIFS

La valeur des tickets donnant droit à la perception des produits détersifs a été fixée comme suit :

a) *Tickets de septembre de la feuille de tickets « Produits détersifs rationnés »*.

N° 1, catégories E, J1 et autres : 100 grammes de savon de toilette ou 100 grammes de savon pour soins corporels.

N° 2, catégorie E : 187 gr. 5 de savon de ménage ou 620 gr. de détersif ou 100 gr. de savon allégé à 45 0/0 d'acide gras.

Catégorie J1 : 75 gr. de savon de ménage ou 500 gr. de détersif.

Autres catégories : 37 gr. 5 de savon de ménage ou 250 gr. de détersif.

b) *Tickets spéciaux pour professionnels*.

Une ration (soins corporels) : 100 gr. de savon de toilette ou 100 gr. de savon pour soins corporels.

Demi-ration (lavage du linge) : 37 gr. 5 de savon de ménage ou 120 gr. de détersif (deux tickets remis ensemble donnent droit à 250 gr. de détersif).

Les droits des consommateurs peuvent, en outre, être satisfaits par l'échange des tickets contre un poids précis dans chaque cas particulier d'un produit de remplacement homologué.

LES FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 13 septembre. — Felzins, La-Bastide-Murat, Teyssieu.

Mardi 14 septembre. — Assier, Caniac, Castelnaud-Montriat, Francoullès, Luzech.

Mercredi 15 septembre. — Figeac, Gagnac.

Jeudi 16 septembre. — Biars-sur-Cère, Prayssac.

Vendredi 17 septembre. — Laurettes, Vayrac.

Samedi 18 septembre. — Bach, Gorges, Gourdon, Saint-Caprais, Saint-Matré.

ÉVOCATION DE ROCAMADOUR

Ce mois de septembre, c'est celui des pèlerinages et notamment l'un des plus anciens de France et de Navarre, celui du sanctuaire de Rocamadour; c'est aussi une année privilégiée, puisque c'est l'année du Grand Pardon qui doit, comme à l'époque de ces glorieux éphémérides, attirer des foules bécasses du grand espoir d'obtenir, par leurs ardentes supplications à Notre-Dame, la fin du cauchemar que nous vivons.

J'ai revu Rocamadour en 1941, au moment où déjà les moyens de locomotion s'amenuisaient, si bien que les autobus que je retrouvai en ce jour de 8 septembre s'étaient prudemment égalés à l'Hospitalet, ne se souciant pas d'époumoner leurs hésitants gazogènes dans les sévères pentes qui dégringolent vers l'Alzou.

De l'Hospitalet, d'ailleurs, on est au fauteuil d'orchestre pour jouir du féérique spectacle de ce site sauvage où des fouillis de toits, de chapelles, de pignons à tourelles se font la courte échelle pour escaler cette rupestre falaise sur laquelle pointe vers l'azur le pimpant campanile du château épiscopal. C'est à l'Hospitalet que j'ai trouvé les chauffeurs en cercle de famille cernant un restaurant réputé où ils s'approprièrent à ne pas casser la croûte des restrictions, parce qu'ils n'avaient certainement pas oublié de mettre dans leur coffre une gastronomique contribution en nature.

Disons-le tout de suite, dès 1941 Rocamadour commençait à souffrir du ravitaillement, et là où mes personnages du « Pays des Bombances » avaient fait, en 1938, un vrai balhazar, dans un grand restaurant voisinant avec la grotte, je fus bien mal impressionné par un menu de jeûne et d'abstinence où le miracle de Cana tardait à se produire et ne parvenait qu'à changer l'eau en une bière quelconque faite de « Vin de Cahors ». Il ne restait que les mélancoliques souvenirs du fumet des civets de lièvre, des cèpes parfumés, des foies gras et de la pâtisserie maison dont M. Pêchevin s'était si bien régalé jadis.

Voilà l'explication du fait que tous ces pèlerins du Causse arrivaient la musette pleine, bourrée de vivres et de chopines qui devaient permettre de supporter sans défaillance les provocations de la soif. Il y avait même une assez originale innovation remémorant les anciens pèlerinages, puisque certains restaurants en plein air vous offraient une assiettée de bouillon dans lequel votre propre prévoyance pouvait ajouter le pain et le vin pour faire chabrot. Et

ceux qui en bénéficiaient déployaient comme supplément de la charcuterie de ménage, des boîtes de conserves, n'ayant pas l'air, je vous assure, de souffrir des restrictions.

Je descendis le grand escalier où je croisai ces vieux pèlerins qui, la foi chevillée à l'âme, perpétuent la millénaire tradition en gravissant les trois cents marches sur leurs genoux, dévidant leur chapellet, s'obstinant à gagner ces indulgences que les Souverains Pontifes ont attachées à ce presque surhumain effort. C'est bien dans un tel recueillement et une telle souffrance physique que se mesurent les grandes douleurs cachées, lesquelles inspirent de si ascétiques mortifications.

J'arrivai ainsi dans l'unique rue de Rocamadour, jalonnée de ses vieilles portes toutes griffées des blessures des rudes assauts des Insulaires et des Huguenots, longeant ces vieilles demeures bourgeoises si regrettamment ripolinées par la tapageuse réclame, mais qui, malgré tout, conservent leurs attributs architecturaux, tandis que d'étroites ruelles s'échappent pour tenter l'escalade de la falaise.

Je ne pus résister à l'engagante invitation d'une charmille où l'on voulait encore me servir un de ces Noilly-Prat dont on a perdu le goût. Cela me valut une demi-heure d'enchantement au bord du gouffre de l'Alzou, alors que la falaise donne une sévère réplique à celle du pèlerinage. J'y subis toute l'emprise d'une sauvage nature alors qu'un soleil féroce se vengeait des ombres tentaculaires des rocs en projetant une coruscation de rayons jusque dans les plus intimes anfractuosités, tout en ruisselant sur la cascade des toits. Magique et féérique spectacle de lumière dans cet embrasement des parois où la pierre architecturale dit, en bas, ses cris d'agonie; à mi-hauteur des chapelles, ses supplications et ses pardons et, tout là-haut, sur le chemin du calvaire, crêté du château épiscopal, sa large espérance dans la foi salvatrice.

Beau langage de la pierre qui, sur la falaise de Rocamadour, inscrit ses larmes, le sang qui y coula à flots, l'extase des pèlerins et la résignation des terriens dans la souffrance et le malheur. Là, se figent tous les enthousiasmes et toutes les atonies des parias de l'humanité qui n'ont plus d'espérance que dans leur foi. Convenons que les angoisses d'une si douloureuse époque que la nôtre sont bien propices aux élans des Grands Pardons.

Ernest LAFON.

Délégation spéciale

La composition de la délégation spéciale de Gourdon est ainsi composée : président : M. A. Troucoud; membres : MM. Gabriel Barel, Jean Griffoul et Jean Guyon.

PALAIS DES FETES

Samedi 11 septembre, soirée 21 h. Dimanche 12, matinée 15 h., soirée 21 h., Victor Francen, Annie Ducaux dans : LA VIERGE FOLLE, avec un bon Complément. France Actualité.

LA HUTTE D'ACAJOU

PAR

GERMAINE ACREMANT

N° 20

De temps à autre, par l'ouverture ronde creusée dans le fourneau pour le tirage et le passage du tison, un morceau de charbon glisse. Il est en flamme. C'est une goutte rouge qui grésille avant de tomber en cendres sur le carreau. La jeune fille a l'impression de recevoir sur son cœur, l'une après l'autre, des larmes de sang...

XIX

Hilaire et Flibuste se sont unis pour essayer de consoler Larius :

— Au lieu de rester à braire comme un viau, tu ferais beaucoup mieux de courir embrasser ta bonne amie. Une grosse baise et c'est fini ! affirme Flibuste.

— Non, c'est elle qui m'a dit : « Je ne suis plus ta fiancée. Tu n'es plus mon fiancé. Adieu ! » Si je courais après elle on aurait vite dit que j'en veux à ses sous.

— Le fils a raison, prononce gravement le vieil Hilaire. Delphine doit faire le premier pas. C'est à elle de choisir entre Larius, qui est un garçon ben honnête et pas feignant et son

SERVICE RAPIDE

PARIS-CAHORS-PARIS

EN 36 HEURES

LIVRAISONS ET ENLÈVEMENTS A DOMICILE

RAPIDITÉ - SÉCURITÉ

5, Rue J. Caviolle, 5, CAHORS - Tél. 3-34

6, Rue St-Bon, 6, PARIS 4^e - TUR. 89-79

bourgeois pommadé qui ne doit savoir rien faire de ses dix doigts.

— Ah ! ça, c'est ben mon avis ! formule Flibuste avec un geste décisif. Il ne s'agit point d'avoir une jambe par un côté et une jambe par l'autre. Les gens qui font le grand écart se retrouvent trop souvent sèns par-dessus tête dans le fossé. N'empêche que Larius devrait y aller !

— J'estime, moi, que s'il y allait, il serait une fichue bête. Qu'est-ce qu'on penserait de nous au Marais ?

— Bah ! Vous occupez pas de ça. Au Marais, tout le monde vous connaît. On sait que vous êtes de braves gens qui ne turoètent pont une mouque et qui ne diraient même pont à une puche qui mord : « Va-p'en ! »

— Non, non, et cent fois non ! répète Hilaire avec violence.

— Je suis de l'opinion du père. Si Delphine ne vient pas cet après-midi, c'est qu'elle ne m'aime plus.

— Elle viendra, le fils !

— Oui, je sens qu'elle viendra... Flibuste hausse les épaules. Il ne comprend pas cette façon de résoudre les problèmes sentimentaux. Il préfère, personnellement, les explications nettes. Pour n'être pas tenté d'insister, il bourra de tabac sa pipe, attrape le couvet dans la cheminée et hume lentement le feu...

A cette même heure, Delphine est chez elle avec son père et sa mère. Ils ont terminé le repas. Fideline a obtenu enfin les explications qu'elle désirait. Elle sait, dans les moindres détails, la discussion qui a abouti à la rupture des fiançailles de sa fille. C'est

Postes vacants

Le Service de l'Artisanat nous signale qu'il se trouve actuellement un certain nombre de postes vacants dans les usines dépendant du C.O. des Carburants de remplacement.

Il s'agit en général, de petites affaires de carbonisation occupant un effectif de 50 personnes environ, il est demandé spécialement des chaudronniers, également des ajusteurs et des ouvriers en bois, le tout pour l'entretien du matériel qui subit une usure très rapide. Les intéressés peuvent être logés avec leur famille, ont l'anouriture assurée et reçoivent des indemnités de résidence et de dépaysement. Ces usines sont pour le moment à l'abri des prélèvements de la main d'œuvre.

Il s'agit bien entendu d'industries temporaires et les artisans maîtres ou compagnons qui seraient intéressés par ces emplois pourraient reprendre leur liberté dès que leur atelier fonctionnerait à nouveau normalement.

Tous renseignements complémentaires pourront être donnés à ceux qui les désireraient par la Chambre des Métiers du Lot, 3 rue Charles Bourseul à Cahors, ou par la Délégation Régionale du C.O. des Carburants de remplacement : adresse :

Monsieur Valli-Douau Lucien
19, rue Ozanne, Toulouse, Tél. 211-58.

La consommation familiale de vin

Un arrêté régional vient de préciser les conditions dans lesquelles les producteurs de vin sont autorisés à conserver la partie de leur récolte qui leur revient, aux termes de l'arrêté interministériel du 15 août 1943, pour leur consommation et celle des personnes vivant avec eux.

Les intéressés doivent remettre au maire de leur commune, avec leur déclaration de récolte :

1. L'état nominatif des personnes de plus de treize ans vivant sous leur toit ou travaillant en permanence sur leur exploitation;

2. Le coupon n° 14 de la feuille semestrielle de chacune de ces personnes.

La remise de ces coupons est obligatoire sous peine de perdre le bénéfice de la consommation familiale.

Ces dispositions s'appliquent à tous les producteurs, quelle que soit l'importance de leur récolte.

Modifications au régime d'affiliation aux assurances sociales

Le « Journal officiel » publie une loi précisant le régime de dispense d'affiliation au régime général des Assurances sociales.

Peuvent être dispensés de cette affiliation les salariés qui non précédemment immatriculés en raison de leur rémunération annuelle, bénéficiaient, au 31 décembre 1941, d'un régime d'assurance leur garantissant des prestations équivalentes à celles qui résultent du régime des Assurances sociales.

Les assurés sociaux qui, radiés des Assurances Sociales à partir du 1^{er} janvier 1942, ont été affiliés à compter de cette date à un régime particulier peuvent également obtenir la dispense.

Enfin, les salariés qui ont été dispensés de l'affiliation aux Assurances sociales pour tout ou partie des risques, demeurent affiliés à leur régime particulier de retraite.

La loi précise, par ailleurs, les conditions que doivent remplir les régimes particuliers de retraite pour permettre la dispense et indique que ces régimes devront le cas échéant être complétés en vue de réaliser une équivalence avec l'ensemble des prestations prévues par le régime général des Assurances sociales en ce qui concerne chaque risque.

Pour vous fortifier

Quintonine

HÉLÉN PH^{ie}, CHATEAUBOURG, VISA N° 345 P. 4547

GARDE DES VOIES FERREES

Recensement et contrôle des assujettis âgés de 48 à 65 ans

La mairie de Cahors nous communique :

Les mesures nouvelles prises pour la surveillance des voies ferrées et l'institution d'un service réduit de jour rendent nécessaire pour assurer la mise en place du service de garde la collaboration des hommes valides de 48 à 65 ans auxquels jusqu'à maintenant il n'avait pas été fait appel.

En conséquence, l'arrêté municipal en date du 11 juin 1943, portant création d'une carte spéciale de service de garde a été modifié et étendu aux hommes valides de 48 à 65 ans.

A cet effet, il sera procédé au recensement et au contrôle des assujettis.

Tous les hommes de 48 à 65 ans voudront bien se présenter à la mairie (bureau des adjoints) pour y retirer leur carte et fournir toutes justifications utiles.

La remise de la carte de requis et des cartes spéciales aura lieu aux jours indiqués ci-dessous et dans l'ordre suivant :

Vendredi 10 septembre, personnes nées de 1895 à 1890.

Samedi 11 septembre, personnes nées de 1889 à 1885.

Lundi 13 septembre, personnes nées de 1884 à 1880.

Mardi 14 septembre, personnes nées en 1879 et 1878.

Bureau spécial ouvert de 8 h. 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 h. 30.

Les intéressés devront justifier de leur qualité sur présentation de la carte d'identité professionnelle ou de toutes autres pièces pouvant en tenir lieu.

La carte de service de garde des voies ferrées sera exigée pour les opérations de remise des titres d'alimentation et, notamment, à l'occasion de la prochaine distribution des tickets d'alimentation du mois d'octobre.

TRANSPORTEURS AUTOMOBILISTES

Confiez vos équipements au gaz de pétrole comprimé aux spécialistes

MÉCANICOGAZ

10, place Olivier, Toulouse
Adressez-vous à notre Agent de Cahors

E^{ts} DELCROS, BARRAT & C^{ie}
qui vous donnera tous renseignements, devis, etc.
Téléphone 45

La législation sociale de la paysannerie

M. Max Bonnafous, ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au ravitaillement, a entrepris de compléter, par plusieurs textes importants, la législation sociale applicable à la paysannerie.

Deux d'entre eux, dont une analyse est publiée d'autre part, ont été promulgués mardi matin.

Trois autres lois vont paraître prochainement au « Journal officiel ». Elles répondent aux aspirations profondes des milieux ruraux.

INDEFRISABLE sans APPAREIL

sans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et ses Cheveux.

A la Maison POPOVITCH

20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction.

franges extraordinaires. Il fait plus froid. On croirait que la gelée ne veuille pas si vite s'avouer vaincue. Mais ses retours offensifs ne seront pas dangereux.

Il est sept heures du soir. Larius désespère de voir venir Delphine, cependant que, chez elle, la jeune fille se répète : « S'il ne vient pas, c'est qu'il ne m'aime plus ! »

Une phrase ne reste pas dans un esprit sans se transformer ou se compléter. La petite maraîchère dit maintenant :

— C'est qu'il ne m'aime plus et qu'il ne m'a jamais aimée...

Elle en ressent autant de dépit que de colère. Elle est aussi furieuse contre lui que contre elle-même. Se peut-il qu'elle se soit trompée à ce point ?

Assise à contre-jour, elle lit machinalement le journal que son père achète chaque dimanche. Deux grands coups donnés dans la porte la font sursauter.

Est-ce lui ? Pour prolonger l'incertitude heureuse, elle évite de se retourner.

Sa mère se précipite d'ailleurs. Une jeune homme est bien là, qui vient voir Delphine, mais c'est Daniel.

Fideline avec empressement lui offre la meilleure chaise. Désiré le salue d'un doigt porté furtivement à la hauteur de son front. Delphine est fort hésitante sur l'attitude qu'elle doit prendre :

— Qu'est-ce qui vous amène, monsieur Chassagnes ? demande Fideline.

— Voilà, madame Toha ! Je viens vous demander de me rendre un grand

CAHORS

APRES ET AVANT LA SAISON THEATRALE

Nous voici bientôt à l'époque où ce qu'on appelait autrefois la saison théâtrale va reprendre avec la fin des vacances, avec la rentrée — d'octobre 1942 à octobre 1943 — voir sur pièces — c'est le mot — ce qu'a été pendant les douze mois qui viennent de s'écouler l'activité de notre scène municipale.

Par un phénomène inattendu, on doit constater que loin d'être diminuée par la guerre, elle a plutôt augmenté. Dès 1941, le nombre des « tournées » qui circulaient en zone non occupée fut sensiblement plus élevé et leur qualité artistique supérieure à ce qu'on voyait auparavant. Cela s'explique par le fait que de nombreux artistes réfugiés qui n'avaient pu encore réintégrer la zone occupée organisaient des spectacles dans la région qui leur restait accessible. Depuis lors, beaucoup d'entre eux ont rejoint Paris et cela explique que le nombre des tournées ait diminué, sans compter qu'en 1942 et surtout en 1943 les difficultés de transport ont rendu presque impraticable le déplacement régulier de ces « compagnies ».

On pouvait donc s'attendre en 1943 à une forte diminution du nombre des représentations. Pourtant nous notons qu'elles ont atteint — d'octobre 1942 à octobre 1943 — un chiffre supérieur à celui des années d'avant-guerre : près de 60 soirées ou matinées.

Il est intéressant de voir de quoi elles sont composées. On y compte d'abord 27 tournées théâtrales qui ont donné quatre vaudevilles avec *Ma tante d'Honfleur*, le *Contrôleur des wagons-lits*, les *Surprises du divorce*, *J'te dis qu'elle te fait de l'œil*; quatre opérettes, genre très goûté du public cadurcien avec les *28 jours de Clairette*, les *Saltimbanques*, l'*Opérette marseillaise*, la *Veuve joyeuse*; trois œuvres du grand répertoire avec *Ruy Blas*, le *Bourgeois gentilhomme* et *Ramuntcho*; huit soirées de fantaisie, avec *Radio-Toulouse*, le *Théâtre des Petits Poulbot*, la compagnie de *Nina Rossi*, le *Petit Chaperon rouge*, *Paris chante*, *Théâtre d'enfants*, *Folklore espagnol*, *Nuits de Barcelone*; enfin huit pièces de genres divers avec *Césarine*, l'*abbé Constantin*, l'*Enquête de minuit*, l'*Amant de paille*, la *Tosca*, la *loi de l'amour* et les deux représentations données par Alice Field et Ph. Janvier.

Quant aux 33 autres séances elles ont été composées de concerts musicaux, de conférences organisées par des groupements divers ou de soirées de bienfaisance montées par des sociétés cadurciennes ou lotoises au profit des prisonniers.

De toutes manières, on le voit le théâtre chôme peu à Cahors. Ce qu'il donne est à coup sûr de valeur très variable. Mais tel quel, malgré la concurrence des cinémas, il est un élément important de la vie cadurcienne et son fonctionnement répond à un véritable besoin.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faudrait s'efforcer, sinon de le restaurer — ce qui représenterait des frais beaucoup trop grands

service. — Volontiers, monsieur Chassagnes, volontiers ! Vous allez prendre avec nous une tasse de café...

Cette phrase, qui lui a été ordonnée par son mari, comme elle aime mieux la dire à Daniel qu'à Larius ! Avec quelle malice elle la prononce en clignant de l'œil. Sans même attendre la réponse du jeune homme, elle enlève le couvercle du foyer et, dans une éruption de fumée, tisonne en pleine flamme. Il faut que le café d'un hôte aussi important soit chaud à souhait...

Quand il commence à s'y reconnaître dans l'atmosphère soudain malodorante, Daniel explique :

— J'ai deux amis qui viennent souper avec moi tout à l'heure à la hutte, voulez-vous permettre à Mlle Delphine de préparer notre repas ? Mon chauffeur a été retenu par une légère réparation à la voiture. Je suis seul, fort embarrassé.

— Mais certainement, Monsieur Chassagnes. C'est un service qu'on ne peut pas vous refuser.

— Votre acceptation ne suffit pas, madame Toha. J'espère que Mlle Delphine ne voit pas d'inconvénient à m'accorder la sienne...

— Pourquoi verrais-je un inconvénient ?

— Vrai ? Ça ne vous dérange pas ?

— Pourquoi est-ce que ça me dérangerait ?

— Vous êtes gentille ! Je vous remercie.

— Ne me remerciez pas, Si j'y vais, c'est sans doute que ça ne me déplaît pas trop...

— du moins de l'entretenir et d'empêcher qu'il se délabre un peu plus chaque jour. Nous ne pouvons pas entrer dans le détail de quelques réparations matérielles qui s'imposent. Nous voudrions dire tout de même qu'il devrait y régner une discipline un peu mieux adaptée à une salle de théâtre, soit dans les couloirs où l'on continue de fumer, malgré la défense, soit même sur la scène où l'on entre comme dans un moulin et où il y a parfois plus de monde dans les coulisses que sur le plateau, ce qui n'est pas sans inconvénients sérieux, notamment pour nos vieux décors déjà trop délabrés.

Encore une fois, le théâtre n'est pas seulement un lieu d'amusement puisque les deux tiers du temps il est mis à la disposition des sociétés ou groupements locaux pour des œuvres d'intérêt public. Il est un organe nécessaire à la vie de la Cité.

ETAT-CIVIL

du 3 au 10 septembre 1943

Naissances

Vigouroux Jean-François, 21, quai de Regourd.
Audeguin Jean-Louis, rue Wilson.
Lemonnier Henri, rue Wilson.
Marcellet Michèle, rue Wilson.
Contos Josette, 10, rue St-Barthélemy.
Pétigny Gérard, Villa Paul, avenue de Paris.
Selves Jean-Pierre, rue Wilson.
Sibille Martin, rue Wilson.

Mariages

Taillade Jacques, employé au Contrôle économique et Lacarrière Lucette, s.p.
Lépêtre Robert, gendarme et Cagnac Raymond, s.p.
Clément Edouard, maçon et Estévi Cécile, vendeuse.
Aurand Elie, chauffeur et Ladarnac Germaine, s.p.

Décès

Carvalho Marianne, Vve Wleeschdrayer, 67 ans, s.p., rue Wilson.
Duclos Jeanne, Vve Canus, 56 ans, s.p., rue Wilson.
Berthaux Blanche, Epouse Couturier, 41 ans, employée d'assurances, rue Feydel.

Hyménées

Tout récemment a été célébré à Cahors le mariage de notre charmante camarade Mlle Simone Hugon, linotypiste à l'Imprimerie du Journal du Lot, avec M. François Marchand.

Aux chaleureux compliments que Mme Marchand a reçus de ses nombreuses camarades, nous sommes heureux de joindre les nôtres avec nos meilleurs vœux de bonheur.

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais
CABINET IMMOBILIER
25^e année — R. C. 1662
J. DELLARD, 1, rue M^e. Joffre, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
Prêts hypothécaires

Désiré Toba se lève. Il ne comprend plus rien. Il s'imaginait que sa fille allait chasser ce Lillois, cause indirecte mais certaine de son malheur. Et, au contraire, elle se montre avec lui prévenante. Elle lui sourit alors que, depuis des heures, elle ne cessait de pleurer. Il ne sait pas ce que la colère inspire quelquefois à ce qu'une jeune fille peut faire par vengeance, surtout quand la manière de punir le coupable ne va pas sans quelque douleur pour celle qui l'emploie !

— Alors, partons...
— Si vous voulez !...
Les deux jeunes gens sont d'accord. Mais Fideline ne l'entend pas ainsi :
— Eh là ! Il faut boire mon café. C'est du bon ! J'y ai mis beaucoup de chicorée. Ecoutez-le. Il chante...

On étonnerait beaucoup de maraichères si on leur disait que ce n'est pas tout à fait ainsi qu'on prépare le café dans les villes !

Daniel estime que si Paris valait bien une messe, une jeune et jolie maraichère vaut bien l'absorption d'une mixture même invraisemblable. Il vide consciencieusement sa tasse.

— Encore une ! s'empressa Mme Toba.

— Ah ! non, merci...
Son cri d'horreur a été spontané. Il le rachète en ajoutant :

— Je craindrais d'abuser.
Fideline insiste. Elle est de celles qui ne conçoivent pas la politesse sans insistance. Elle se fait même gênante avec le bec de sa cafetière menaçante. Daniel a beau couvrir la tasse de sa main. Il devrait céder sous peine de

SERVICE MEDICAL

Une voiture gazogène est mise à la disposition des médecins de Cahors, qui pourront ainsi malgré la pénurie d'essence assurer un peu mieux le service de leur clientèle à la campagne.

Le prix du transport sera payé directement et immédiatement par le client, au transporteur.

FEDERATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Réunion générale du 5 septembre 1943

A l'appel de son président, M. Dubernet de Garros, les commerçants et industriels de Cahors et du département ont répondu. Ils se sont empressés d'assister à cette réunion pour entendre l'exposé de la situation actuelle de la Fédération et les buts qu'elle se propose de poursuivre et d'atteindre dans l'intérêt même du commerce et de l'industrie.

Le président, avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelle les antécédents et les services rendus en d'autres temps par la Fédération, rend hommage aux membres du bureau dont les fonctions actuelles les privent de siéger à ses côtés, évoque la mémoire de notre camarade Bergon tombé au Champ d'honneur et adresse un souvenir ému à notre regretté président de la Chambre de Commerce, M. Orliac, décédé.

M. Dubernet, dans un exposé d'une précision dénotant une connaissance parfaite de la situation économique actuelle, débordant le cadre départemental, attire l'attention des auditeurs sur la nécessité qu'il y a pour eux de bien se pénétrer des lois nouvelles et de la stricte réglementation qui en découle, pour dénoncer, le cas échéant, les abus ou l'interprétation imparfaite qui en sont parfois la conséquence, à leur Fédération dont la tâche est non seulement de les renseigner et de les guider, mais aussi de les défendre.

Voilà, donc la mission de la Fédération : guider et défendre les intérêts économiques.

Aussi, fait-il appel à la bonne volonté de chacun en leur demandant de participer au financement de cette entreprise selon les moyens dont ils disposent, mais en se pénétrant bien de cette idée que pour être efficacement tenu au courant de tout ce qui est susceptible d'intéresser le commerce et l'industrie, d'être conseillé ou défendu, il est indispensable d'avoir une trésorerie à l'aise.

Les cotisations s'échelonnent de 35 à 50 fr. et de 50 à 100 fr. selon l'importance du souscripteur ; que chacun se classe donc lui-même. Il est de notre plus strict intérêt de resserrer plus que jamais le lien interprofessionnel qu'est notre Fédération non soumise aux lois nouvelles du 16-8-40 et du 4-10-41 qui ne visent que les Organisations syndicales ou professionnelles.

C'est donc en toute tranquillité que la Fédération pourra travailler d'abord et contribuer ensuite à la renaissance d'une économie plus saine à laquelle nous aspirons tous.

En fin de séance, le président propose à l'assemblée la liste des membres du bureau à élire, liste qui est approuvée à l'unanimité. A bientôt dans la prochaine réunion, où nous serons encore plus nombreux. — Le Bureau.

LEGION DES COMBATTANTS

Monsieur Raymond Lachal à Cahors

Monsieur Raymond Lachal, Directeur général de la Légion Française des Combattants, était de passage à Cahors, le 3 septembre. Il se rendait à Agen où devait avoir lieu le lendemain la grande réunion légionnaire qu'il a présidée. Il était accompagné par notre excellent compatriote, M. Raymond Brassié, commissaire légionnaire.

Bien qu'il ne fût pas à Cahors en mission officielle sa présence a été marquée par une réunion interne tenue au siège social de la Légion et à laquelle avaient bien voulu assister M. Loïc Petit, Préfet du Lot, M. Gérard André, chef de cabinet. Raymond Lachal a été salué par le chef intérimaire, M. Edia Petit qui l'assura du dévouement de tous les légionnaires lotois. En une allocution familière et cordiale, Raymond Lachal remercia et marquant avec force que la Légion est la seule force organisée au service de la Révolution Nationale, il exhorta tous les légionnaires à prendre conscience de leur devoir qui est de rester aux ordres du Maréchal pour le salut de la France.

LES AUTORISATIONS DE TRANSPORT DES POMMES DE TERRE

Les autorisations de transport de pommes de terre seront délivrées à partir du 17 septembre jusqu'au 31 octobre prochain.

Aucune autorisation de transport ne sera plus délivrée contre remise de la feuille spéciale de pommes de terre après le 31 octobre. Ces autorisations devront indiquer :

1° Le nombre de cartes en échange desquelles elles ont été délivrées ;

2° La mention suivante : « Cette autorisation de transport utilisable du 10 septembre au 31 décembre 1943 n'est valable que si elle porte le visa du délégué du comité central du ravitaillement en pommes de terre du département de l'expédition. »

Des pilliers de colis aux prisonniers arrêtés à la gare de Libos

A la suite d'une enquête, suivie d'une surveillance des services policiers, ces derniers ont mis en arrestation et fait écrouer à la prison d'Agén les employés de gare de Libos près Fumel (Lot-et-Garonne), Bélaquet Louis, 32 ans ; Laville Christian, 32 ans, aiguilleur ; Queyroux Aimé, 53 ans, sous-chef de manœuvre ; Granget René et Lacroix François, 31 ans, hommes d'équipe tous habitant les localités de Monsempron-Libos et Saint-Vite.

Ces employés ont été poursuivis pour vols de tabac, de vin au préjudice des particuliers destinataires et aussi pour vols de colis destinés aux prisonniers en Allemagne, mais n'ayant pas été versés aux destinataires ces prisonniers étant revenus en France. Ces colis, dans l'attente qu'ils fussent réclamés par leurs propriétaires, étaient en souffrance en gare de Libos.

SOURDS

Une démonstration entièrement gratuite des appareils de prothèse auditive

SONOTONE

aura lieu le samedi 18 septembre 1943 à la Pharmacie LESTRADE Face la Cathédrale, CAHORS NE MANQUEZ PAS D'Y ASSISTER

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 12 septembre et le lundi jusqu'à midi par la pharmacie Mirouze.

— Pas trop tard ! hasarde timidement le père.

Mais Daniel n'entend pas. Au bord du puits, il tend la main à Delphine pour l'aider à descendre.

— C'est tout de même par Larius, dira tantôt Fideline à son mari, qui aurait des manières comme ça. Tu les as pas regardés, ch'Lillois et not'filie, quand ils ont grimpé dans ch'bateau ? M. Chassagnes ressemblait à Napoléon offrant le bras à Mme de Pompadour...

Et, après un temps, la maraichère d'ajouter :

— Ça me dirait bien d'être la belle-mère de Napoléon...
— Tais ta langue, ma cousine. T'es une vieille bourrique !

XX

Daniel amène Delphine dans le fumoir où les flammes du feu de bois font danser des pantins d'ombre et de lumière.

De la même façon qu'il l'aiderait à retirer de ses épaules un somptueux manteau de fourrure, il l'aide à enlever le fichu de laine qu'une épingle à cheveux tenait croisé sur sa poitrine :

— Dites-moi maintenant, monsieur Daniel, comment désirez-vous recevoir vos amis ?

— Oui, C'est le moment !

— J'écoute.

— Asseyez-vous...

Delphine obéit. Elle s'assied timidement au bord d'un fauteuil :

— Installez-vous mieux que ça.

— Pourquoi ? Les explications seront longues ?

— Peut-être.

SPORTS

LES AMIS DU RUGBY

Mardi 14 septembre aura lieu la première réunion des « Amis du rugby ». Tous les anciens joueurs de rugby sont priés d'assister à cette réunion qui aura lieu à 20 h. 30 dans la salle du 1^{er} étage, au Café de Bordeaux.

Ordre du jour : formation du bureau.

FOOT-BALL ASSOCIATION

Le premier match de la saison au Stade Lucien-Desprats

C'est dimanche prochain 12 septembre que commence la saison de foot-ball 1943-1944. A cette occasion le Stade cadurcien, désireux de satisfaire son fidèle public, a fait appel à la renommée équipe de Cugnaux, première du Championnat des Pyrénées de division d'honneur en 1942 et qui est à l'heure actuelle l'une des meilleures équipes des Pyrénées.

Face à une telle équipe que fera celle du Stade ?

Depuis un mois sous l'impulsion de son infatigable entraîneur et grâce au précieux concours du sympathique *rugbyman international* et moniteur d'éducation physique Meulet, qui voulut bien se charger de l'éducation physique (bel exemple de solidarité sportive), l'entraînement des joueurs a été poussé à fond.

Nous avons dit d'autre part dans un précédent article que le Stade avait bénéficié de quelques rentrées de classe.

Pour ces deux raisons nous sommes persuadés que l'équipe se comportera plus qu'honorablement malgré le manque de liaison entre les joueurs, fait qui est inévitable lors d'un premier match.

Le public est donc assuré d'assister à un beau match qui ne sera d'ailleurs que le premier d'une série de rencontres conclues avec des équipes réputées.

D'ores et déjà on peut en effet affirmer que des équipes telles que St-Gaudens, Lardennes, Albi Olympique, Limoges, Brive, Cazères, etc... évolueront sur le Stade Lucien-Desprats.

APRES LA MOISSON

Les enseignements de la campagne 43-44

Dans une note qu'il a présentée à ce sujet à l'Académie d'Agriculture, M. Bretinière a déclaré que les résultats de cette dernière campagne, supérieurs à ceux de l'année précédente, ont, avant tout, résulté des conditions météorologiques favorables, sauf dans les régions méridionales atteintes par la sécheresse. Et il a signalé l'intérêt qu'avait présenté, en l'occurrence, l'assainissement superficiel des sols, la propreté des terres, le traitement des semences et l'exécution des semis à l'époque la plus favorable de la saison. M. Bretinière a, enfin, insisté sur le choix des variétés à retenir pour l'avenir.

Plusieurs autres membres de l'assemblée ont insisté sur la nécessité de développer les traitements préventifs contre certaines maladies du blé, particulièrement celle désignée sous le nom de « carie ».

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45. Brigitte Hornay dans : ILLUSION. Complément et Actualités.

Vol de chaussures

Le nommé Ben Miloud Mahomed, sujet marocain, 23 ans, est un amateur de chaussures. Dans l'après-midi de mardi, profitant de l'absence de son camarade Ben Brumark, il pénétra dans la case de ce dernier et fit main basse sur une paire de souliers à l'état neuf.

A son retour du travail, Ben Brumark s'aperçut de la disparition de ses souliers. Il porta plainte à la police qui ouvrit une enquête. Ben Miloud fut appréhendé au restaurant du Secours national. Il était à ce moment-là, en possession de nombreux bagages car son intention était de se rendre à Paris. Mais une vérification effectuée dans le lot de paquets, permit de découvrir les chaussures en question.

Interrogé par M. le commissaire de police, il nia même l'évidence. Mais déferé au Parquet il fut écroué à la prison.

Ben Miloud est un récidiviste du vol. En effet, il a fait l'objet de trois poursuites pour vol.

Violent incendie à Prayssac

Mercredi matin, vers 6 heures, un violent incendie a éclaté dans la scierie mécanique Bataille-Bessières, à Prayssac.

Des secours furent organisés pour combattre l'incendie et la Compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors alertée se rendit à Prayssac.

Effectivement, tout un quartier de Prayssac se trouvait en danger. Mais grâce aux efforts des sapeurs-pompiers et de nombreux habitants les dégâts furent limités. La maison d'habitation des usiniers, la boucherie attenante et d'autres immeubles menacés purent être sauvés. Mais l'usine est complètement détruite. Les dégâts sont très élevés.

On ignore les causes du sinistre.

Incendie à Cras

Un incendie a éclaté, occasionné par la foudre, dans la commune de Cras (canton de Lauzès).

Une grange et les récoltes qu'elle contenait appartenant à M. Baldy ont été détruites.

Les dégâts sont élevés.

Une grange incendiée à Quissac

Samedi, la grange de M. Gabriel Rossignol a été la proie des flammes.

M. Delpech, de Rocamadour, avait remis dans la grange 750 sacs de charbon de bois récemment sorti des fours qui ont été détruits ainsi que 15 quintaux de foin.

Arrestation d'un nomade

Le nommé Pierre Dedenis, nomade, sans domicile fixe, a été appréhendé par les services de police de Cahors, du chef d'ivresse en récidive et infraction à l'arrêté ministériel du 6 avril 1940 (circulation des nomades en temps de guerre).

Déferé au Parquet il a été écroué à la prison.

DÉMÉNAGEMENTS

GARDE-MEUBLES

P. NOYER

5, rue Jean-Caviole — CAHORS

Tél. 334

Service rapide Cahors - Paris

Groupages - Camionnage

de mes deux amis. L'un est retenu par un décès. L'autre par une naissance.

— Comme ça se trouve !

— Oui... Comme ça se trouve mal !...

Tout mon plaisir était à l'eau !

— Dame ! avec le temps qu'il a fait aujourd'hui !...

— C'est alors que je me suis dit :

« Bah ! après tout, il suffit d'un peu de bonne volonté pour que rien ne soit changé dans mon plan. Agissons comme si mes deux amis devaient venir quand même. J'attachais si peu d'importance à leur présence qu'il me sera facile de n'en pas attacher une plus grande à leur absence. Pourvu que Delphine soit là, le reste m'est indifférent !... »

— Oui, mais, dans ces conditions, Delphine va s'en aller...

— Non.

— Comment ? Non ?

— Delphine ne fera pas ça !

— Pourquoi ?

— Parce que... parce que...

Daniel sait la gravité de la partie qu'il joue. Un mot trop brusque peut tout compromettre de ses projets. Il essaie, en prenant une voix très douce, de prédisposer la jeune fille à l'indulgence. Il a allumé une seule des lampes pour laisser à la pièce un caractère charmant d'intimité :

— Parce que ?... lui demande-t-elle.

— Parce que la petite Delphine, si elle a confiance en Daniel Chassagnes, comme celui-ci l'espère, a peut-être quelque chose à lui annoncer.

— Moi ? Vous annoncer quelque chose ?

Nomination

M. le docteur Crabol du Sanatorium des P.T.T. de Montfaucon, est nommé directeur du dispensaire de Cahors en remplacement du regretté docteur Fourgous.

Nous adressons à M. Crabol qui est bien connu à Cahors nos sincères félicitations.

Propagande ouvrière

M. Francis Barousse, délégué à la propagande ouvrière, tiendra une permanence à la Bourse du Travail de Cahors, le lundi 13 septembre, entre 18 et 19 h. 30.

Il se tiendra à la disposition de tous les ouvriers et patrons qui auraient des questions à lui poser.

Des vélos volés étaient vendus à Montauban

Apprenant qu'un garagiste de Montauban vendait de nombreuses bicyclettes d'occasion à un prix élevé deux inspecteurs ouvrièrent une enquête afin de connaître la provenance de celles-ci. Au cours d'une perquisition ils découvrirent quatre bicyclettes repeintes à neuf.

Conduit au commissariat de Montauban le garagiste reconnu avoir acheté les engins au nommé Arrades, originaire de Caussade, recherché déjà pour de très nombreux vols de bicyclettes et de draps de lit dans les hôtels.

Arrades a été écroué.

Cambriolage

Des malfaiteurs ont pénétré, la nuit de mercredi, dans le garage situé rue Lastié, appartenant à M. Lambert, minotier à Cahors.

Les malfaiteurs ont emporté 120 litres d'huile de graissage. Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

Ecroué

Le service de la Sûreté de Cahors a procédé à l'arrestation du nommé Valzechi Pictero, condamné par la Cour d'Appel d'Agen à 3 mois de prison. Il a été écroué à la prison.

Un car portant des pèlerins prend feu

Un car gazo, venant de Beynat (Corrèze), portant 60 pèlerins aux sanctuaires de Notre-Dame à Rocamadour, prit feu dès son arrivée au château.

Le chauffeur et les voyageurs se virent enveloppés de flammes, et eurent tout juste le temps de descendre. Le car fut détruit en un instant, ainsi que nombre de bagages contenant les provisions de route, les divers papiers, cartes d'identité, sacs de voyage, vêtements parmi lesquels le veston du chauffeur.

L'âge mûr et les rhumatismes

La quarantaine est souvent marquée par l'apparition de douleurs rhumatismales. Dès que l'on commence à souffrir, il est bon de prendre des cachets Gandol. Avec ses calmants, ses diurétiques, ses dissolvants de l'acide urique, le Gandol procure un soulagement rapide, durable, efficace contre les rhumatismes. Ttes Phies, 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2666.

CAHORS

Castelnau-Montratrier

Décès. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Marie Capus, Vve Sahuc, décédée à l'âge de 84 ans; de Mme Delpérier, Vve Tulle, décédée à l'âge de 85 ans, et de M. Amable Gausserès, 65 ans.

Aux familles des regrettés disparus nous adressons nos sincères condoléances.

Naissances. — C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance d'une charmante fillette prénommée Odette-Nancy, chez les époux Larigue-Valmury. C'est leur deuxième enfant.

Egalement, les époux Zehnacker, viennent d'être les heureux parents d'un garçon prénommé André-Gaston.

Compliments et vœux de bonne santé.

Hyménées. — Nous avons le plaisir d'apprendre le mariage de M. Jules Roumigué, avec Mlle Olga Laviale, et de M. Baptiste Airaud avec Mlle Ida Signoretto. Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Retour d'âge masculin

L'homme connaît, lui aussi, les maux congestifs de la cinquantaine. Comme la femme, il a intérêt à prendre, à cet âge, des Gouttes Florides pour la circulation. C'est une préparation concentrée à base de plantes, ayant une action bienfaisante et décongestive sur les organes.

Le flacon de Gouttes Florides: 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité: 16 fr. 30, ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3352.

Pour vendre rapidement sans frais
IMMOBILIERES - PROPRIETES - COMMERCES
Cabinet Indicateur Immobilier
R. MARAUCOU, 109, Bd Gambetta, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
T. 535

Catus

Nomination. — Nous apprenons avec le plus grand plaisir que Mlle Marguerite Paillet, employée à la perception de Catus, vient d'être reçue avec le numéro 4 au concours des commis auxiliaires du Trésor. Elle est nommée à la perception de Cahors.

Nos plus sincères félicitations à la jeune et charmante lauréate pour son avancement mérité.

Fontanes

Naissance. — Nous avons appris avec plaisir que Mme et M. Besse, domiciliés à Randier, viennent d'être les heureux papa et maman d'un beau garçon. C'est leur deuxième enfant. Compliments et vœux de bonne santé.

Luzech

Retour de captivité. — Nous apprenons avec plaisir le retour d'Allemagne de M. l'abbé Soleirol, vicaire de Luzech. Nous lui adressons nos souhaits de bienvenue.

Montcuq

Carnet blanc. — C'est avec un vif plaisir que nous annonçons les tout prochains mariages qui seront célébrés à la mairie de Fargues, de Louis-Jean Saurt, cultivateur domicilié à Montcuq, avec Mlle Odette Vidal, sans profession, domiciliée au Brel, commune de Fargues; de Gabriel Ruamps, cultivateur, domicilié à Rouillac, commune de Montcuq, avec Mlle Yvette Delpayrou, sans profession, domiciliée à Mascayrolles, commune de Fargues.

Aux jeunes et sympathiques futurs époux tous nos vœux de bonheur et nos sincères félicitations à leurs familles.

Foire du 7 septembre. — Cours pratiqués: gros bœufs de travail, de 22.000 à 25.000 francs; attelages moyens, de 18.000 à 20.000 fr.; vaches de travail, de 15.000 à 16.000 fr.; génisses, de 10.000 à 12.000 fr.; taurillons, de 11.000 à 14.000 fr., le tout la paire; vaches laitières, de 6.000 à 7.000 fr. l'une.

Suivant rendement: bœufs gras, de 300 à 500 fr.; vaches grasses, de 275 à 400 fr., le tout la paire; veaux, de 7 fr. 50 à 11 fr. 80; agneaux, de 14 à 17 fr.; moutons gras, de 13 à 14 fr., le tout le kilo, poids vif.

Porcelets, vendus à la taxe, 46 fr. le kilo; oies, de 1.300 à 2.000 fr. la paire. Marché aux volailles: apport, néant. Prochaine foire, le 26 septembre.

Puy-l'Evêque

Réunion de la Délégation spéciale. — Les membres de la Délégation spéciale se sont réunis le 29 août dernier sous la présidence de M. Davezac, en l'absence de M. Virebent.

La séance qui avait pour objet le vote du budget de l'exercice 1944 a voté ce budget à la suite des explications de M. Ressaiguier qui, malgré sa retraite, veut bien continuer à établir ce budget avec sa minutie et sa compétence habituelles.

A la demande de M. Gipoulou Jean-Louis, organisateur des marchés, l'heure d'ouverture de ces marchés a été fixée à huit heures trente pour les particuliers et neuf heures trente pour les revendeurs. Un drapeau placé et surveillé par l'appareur indiquera ces heures d'ouverture.

La question de l'eau devenant angoissante à Puy-l'Evêque le nécessaire est fait pour la remise en état des anciennes pompes et le règlement va être appliqué pour l'observation par les riverains des prescriptions de ce jugement concernant le ruisseau des Clédelles.

Aucun emplacement n'ayant encore été trouvé pour les immondices, elles seront transportées jusqu'à nouvel ordre à l'ancien emplacement en bordure du Lot sur la route de Duravel.

Un commencement d'incendie ayant eu lieu à la salle des fêtes après une séance de cinéma, la délégation décide l'interdiction de fumer dans cette salle en raison surtout de la pénurie d'eau.

La question du lait et du bois de chauffage toutes deux aussi importantes est mise à l'étude pour arriver à une solution qui donnera satisfaction dans la mesure du possible.

Pour maintenir en bon état l'allée de l'église la délégation décide l'interdiction de laisser stationner les bestiaux dans cette allée les jours de foire, des mesures sont prises pour la protection des jeunes arbres sur le foirail.

Le projet d'extension de l'éclairage au garage de M. Celles a été examiné et une proposition sera faite à l'intéressé.

Décès. — Nous apprenons la mort presque subite du jeune Constant Pierre-François, âgé de 14 mois. Condoléances attristées aux parents.

Publications de mariage. — Prochainement aura lieu à Puy-l'Evêque le mariage de M. Jannuz François, ouvrier agricole à Parnac avec Mlle Marvrihna Julianna, cuisinière à Tandou et celui de M. Swaels Sylveer-Albert-Modest, maçon à Grézels, avec Roussengue Camille, s.p. à Bar.

Aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Ceux qui maigrissent...

...doivent penser à améliorer leur nutrition et à minéraliser leur organisme. Il leur est recommandé de prendre des Sels Largin à base de Chlorure de Magnésium, source de force et de vitalité. Les Sels Largin, en outre, sont favorables à la digestion. Les Sels Largin pour un litre: 12 fr. 10. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4563.

FIGEAC

Fons

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Jean Pégourié, receveur ruraliste à Fons. Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une assistance nombreuse. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Saint-Céré

Soirée théâtrale. — C'est le vendredi 17 septembre que les artistes du Théâtre du Capitole de Toulouse donneront sur la scène du Foyer municipal « La Tosca » parmi lesquels nous serons heureux d'applaudir MM. Tharaud, père et fils, bien connus à St-Céré. Les nombreux amateurs de musique ne manqueront pas de venir applaudir l'œuvre de Puccini.

Epaves. — Mardi soir, une veste de dame en angora a été perdue dans le trajet de l'Hôtel de Paris au Foyer municipal. La rapporter à la mairie.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Paul, décédé après une courte maladie, à l'âge de 71 ans.

Le défunt était le père et le beau-père de Mme et M. Emile Langeau, auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

Légion française des combattants. — La flamme symbolique a été déposée le samedi 28 août à 19 heures au Monument aux Morts où une veillée a eu lieu jusqu'à 21 h. 30.

Le dimanche à 10 h. 30, après la levée des couleurs, s'est déroulée une émouvante cérémonie au Monument aux Morts, au cours de laquelle il fut déposé une gerbe de fleurs et un magnifique écusson de marbre portant les noms des morts de la guerre 1939-40.

Après l'appel des Morts pour la France, qui fut fait en présence de toutes les familles des morts de 1939-1940, le chef de la Légion prononça une allocution basée sur la parole du Maréchal: « Un pays qui se divise est un pays qui meurt. Un pays qui s'unit est un pays qui renaît. » Il rappela les principales époques de notre histoire où les redressements surgis de l'union des Français dans l'amour de leur Patrie, mirent fin aux dissensions intestines qui chaque fois avaient failli perdre la France. (Lutte des Armagnacs et Bourguignons — guerres de religion — Fronde, etc...). Une grande unité dans l'amour de la France existe à nouveau et c'est la flamme d'espoir de la France de demain.

A 11 h. 30 une Grand-Messe a été célébrée à la mémoire des morts des deux guerres.

L'après-midi, une Kermesse magnifique s'est déroulée dans le splendide cadre de nature de la prairie de Souhlo.

Grâce au concours de nos très chers groupements de jeunes, toutes les attractions furent animées d'un entrain agréable et gracieux. Scouts, Louvettes, Guides, Jannettes, Jeunesse sportive conduite par MM. Lebourg et Gaizin, bravo à tous!

Nous remercions bien sincèrement les nombreux donateurs, les Dames de la Croix-Rouge et toutes les personnes qui nous ont prêté leur concours, le sympathique orchestre, dirigé par M. Vidal, qui a charmé le public par une impeccable exécution de morceaux de choix et toute la population qui a témoigné, comme toujours, d'une généreuse contribution à cette œuvre de solidarité. (Communiqué).

Secours national. — Lundi 13 septembre, les dames du Comité d'entraide procéderont à une distribution gratuite de vêtements uniquement pour fillettes jusqu'à l'âge de 12 ans. Il sera donné également quelques pièces de layette pour les toutes petites. Les mamans sont priées de se présenter avec le livret social et des points textiles, de 2 h. à 5 h., rue Pierre-Benoit.

Cinéma Rex. — Dimanche 12 septembre, le cinéma Rex présentera, en matinée à 15 heures et en soirée à 21 heures, « Un de la Légion » avec Fernandel. Bon complément. Actualité française.

Thémines

Les trois ans de la Légion. — Le 28, dans la matinée, la Flamme, transportée par le commandant Levé, était remise ici aux Sections de Thémines, Issendouls Albic et Ruyères.

Le soir, sonnerie des cloches, pendant la veillée au monument aux morts.

Dimanche, office religieux, au cours duquel une quête, qui se révéla fructueuse, fut faite au profit des prisonniers et des travailleurs en Allemagne. L'abbé Gasquet évoqua le souvenir des morts, associa à la journée du 29 nos captifs des stalags, ceux des nôtres travailleurs là-bas et traça son devoir de volonté d'union à l'auditoire.

Après la messe, rassemblement de toute la population, Section de la Légion en tête, devant le monument aux morts. Les enfants des écoles formaient une double haie devant ce dernier.

Montée des couleurs, appel des morts, brève allocution et lecture du message national par le chef de District, M. Albet, qui rappela que la Flamme, allumée sous l'Arc-de-Triomphe, est, encore une fois, le symbole pieux de la concorde qui fait les forts, et du sentiment patriotique, né à Gergovie, qui doit nous animer tous.

Un couplet de la Marseillaise termina la cérémonie vraiment émouvante.

GOURDON

Gramat

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 12 septembre par la pharmacie Decros, place de la Halle.

Cinéma Olympia. — Samedi 11 septembre à 21 heures, Fernandel dans « Un de la Légion ». Avec un bon complément et France actualités.

Martel

Accidents. — M. Paul Tillard, cantonnier à Martel, père d'une nombreuse famille, a fait une chute en glissant sur de la paille. Il s'est fracturé le péroné gauche.

— La jeune Anne-Marie Burdin, âgée de 10 ans, petite-fille de Mme Vve Verdier, née Jarrige, avenue du Capitany, est tombée en jouant avec des patins à roulettes. Dans sa chute elle s'est blessée à une jambe. Souhaits de prompt guérison.

Souillac

Cinéma Vox. — Samedi 11, dimanche 12 septembre, en soirée à 21 h. Dimanche matinée à 15 heures: « Sérénade du souvenir », avec Hilde Karl. Avec un bon complément et France actualités.

Naissances. — Nous apprenons la naissance d'un garçon, leur troisième enfant, chez Mme et M. Gourinchas, notaire.

Nous apprenons également la naissance d'une fillette, leur troisième enfant, chez Mme et M. Berthoumeyroux, pharmacien. Meilleurs vœux de prospérité aux bébés.

Mariages. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Peffer avec Mlle Marguerite Scalfert tous deux instituteurs.

Nous apprenons également le prochain mariage de M. Jean Thirouse, domicilié à Brive avec Mlle Gisèle Chaumont. Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

ETUDE DE MAITRE Robert SÉGUY
Licencié en droit
Avoqué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE
(A.J. du 26 février 1940)

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Cahors, le treize juin mil neuf cent quarante, enregistré et signifié.

Entre: Monsieur Jean-Alphonse MARTINEZ-MUNOZ, maçon, domicilié à Cahors, rue du Four-Sainte-Barbe, numéro seize, demandeur, ayant M^e SÉGUY pour avoué, Et: Madame Maria-Carmen CLIMENT-LLINARES, épouse MARTINEZ-MUNOZ, domiciliée de droit rue du Four-Sainte-Barbe, numéro seize, à Cahors, défenderesse défaillante.

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux MARTINEZ-MUNOZ-CLIMENT-LLINARES à la requête et au profit du mari.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du quatre septembre mil neuf cent quarante-trois, enregistrée, en vertu de l'art. 247 du Code civil, pour faire courir les délais d'opposition ou d'appel. Pour extrait: R. Séguy, avoué.

COMPTOIR IMMOBILIER

ALBERT TULET

39, rue Mascoutou, 39 - CAHORS

Successeur de M^e Flaujac

VENTE & ACHAT D'IMMEUBLES

PROPRIÉTÉS - FONDS DE COMMERCE

TERRAINS - GERANCE - LOCATION

R. C. Cahors 5.304

ETUDE DE MAITRE Robert SÉGUY
Licencié en droit
Avoqué à Cahors, rue St-Pierre

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE
(A.J. du 17 novembre 1941)

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors le six mai mil neuf cent quarante-trois, enregistré et signifié à avoué et à partie.

Entre: Madame BELVÈZE Marie-Marguerite-Joséphine, épouse BELLOC Jean-Baptiste-Joseph-Gérard, demeurant à Cahors, quatorze, rue du Bousquet, Et: Monsieur BELLOC Jean-Baptiste-Joseph-Gérard, demeurant à Cahors, rue Clemenceau, Hôtel de Douelle.

Il appert que la séparation de corps a été prononcée entre les époux BELLOC-BELVÈZE au profit de la femme, aux torts et griefs du mari.

Cahors, le huit août mil neuf cent quarante-trois.

Pour extrait, loco M^e Séguy, signé: DESPRATS.

ETUDE DE M^e LINOL

notaire à Gourdon

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
(Lois des 22 juillet et 17 novembre 1941)

1^o Le domaine de Vayrière, commune de Lavercantière (Lot), 69 hectares, dont 34 en bois: mise à prix: 300.000 francs (cheptel mort et vif en sus, prix expert).

2^o Maison d'habitation, jardin et bois, 45 ares, à la gare de Thédirac (Lot): mise à prix: 60.000 francs.

3^o Parcelle de pré à la gare de Thédirac: mise à prix: 500 francs.

Adjudication: étude M^e LINOL, notaire à Gourdon, le 17 octobre 1943, à quatorze heures.

Pour renseignements, s'adresser à M^e LINOL, notaire à Gourdon, dépositaire cahier des charges.

Au Lilas Blanc

FLEURS NATURELLES

ARTICLES FUNERAIRES

79, bd Gambetta, CAHORS, tél. 243

PETITES ANNONCES

M^{me} ESTRADEL

LIVRES D'OCCASION

LIVRES ANCIENS

Achat, vente, échange

31, Boulevard Gambetta

(En face le lycée de jeunes filles)

R.C. 4320 - C.P. 15.931 - Cahors

AGRICULTEURS, plantez de BEAUX ARBRES, de BELLES VIGNES des Pépinières René Delbrel à Cuzorn (L.-et-G.), les plus belles de la région. Catalogue franco. Téléphone: St-Front, N° 3.

On demande PERSONNEL féminin et masculin pour travail usine. S'adresser Bureau du Journal (Visa N° 317).

MENAGERES !

CONSUMMATEURS !

Demandez, dans toutes épiceries, cafés, restaurants, l'assortiment de breuvages divers et la boisson gazeuse aromatisée Rêve-de-Vals

CAVES CADURCIENNES, CAHORS

BARDIN et Cie, concessionnaires

FEMME logée, plutôt veuve guerre, seule ou avec fillette, demandée pour petite métairie près Cahors. S'adresser au Journal.

IMPORTANTE COMPAGNIE D'ASSURANCES, Inc. et Acc. recherche des agents pour le département du Lot. Ecrire sous n° 36672 au Journal qui transmettra. Visa n° 321.

ASSURANCES, Portefeuille à céder et développer. Conditions avantageuses. Ecrire n° 36.673, bureau journal.

PENSEZ A L'AVENIR DE VOS ENFANTS !

Seul, aujourd'hui, un ENSEIGNEMENT PRATIQUE ET PROFESSIONNEL

peut leur assurer cet avenir. NE DECIDEZ RIEN sans consulter

LES COURS PIGIER

Renseignements gratuits donnés tous les jours. Prix forfaitaires.

Facilité de paiement, facilité de placement. Titres de capacité délivrés en fin d'études. Les cours sont ouverts depuis le 6 septembre.

On demande pour propriété rurale, région St-Cyprien (Lot): 1^o PATRE 14-15 ans; — 2^o BONNE DE FERME connaissant basse-cour et sachant traire si possible. Références exigées. Pour tous renseignements s'adresser au bureau du journal (Visa N° 326).

A vendre VIGNE avec vendange, cuve et barriques. S'adresser à MARTY, cordonnier, 14, rue Blaquy, à Cahors.

ETUDE DE M^e J. RIEUCAU
Notaire à Cahors (3, place Cl.-Marot)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par M^e RIEUCAU, notaire à Cahors, le 17 août 1943, enregistré à Cahors (A.C.) le 24 du même mois, Volume 786, Folio 60, N° 340, par M. le Receveur qui a perçu les droits.

Mademoiselle Marguerite MERLE, pharmacien, demeurant à Toulouse, route de Paris, n° 6, a vendu

A Madame Hélène JOUFFREAU, sans profession, épouse de M. Urbain SALGUES, ancien négociant, avec lequel elle demeure à Cahors, faubourg Cabessus

Un fonds de commerce de vannerie-droguerie exploité à Cahors, rue du Maréchal-Joffre, n° 1, avec ses éléments corporels et incorporels mais à l'exception toutefois du droit au bail, expressément réservé par la vendresse.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

La publication de la vente a été faite au Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce, numéro du 4 septembre 1943.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, à peine de forclusion, dans les vingt jours de la présente insertion en l'étude de M^e RIEUCAU, notaire à Cahors, où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion. — Signé: RIEUCAU, notaire.

ETUDE DE M^e J. RIEUCAU

Notaire à Cahors (3, place Cl.-Marot)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par M^e RIEUCAU, notaire à Cahors, les 18 et 19 août 1943, enregistré à Cahors (A.C.) le 24 du même mois, Volume 786, Folio 60, N° 341, par M. le Receveur qui a perçu les droits.

Monsieur Raymond LAPORTE, restaurateur, et Madame MARthe VINCENT, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, place Rousseau, n° 5, ont vendu

A Monsieur Jean COUAILLAC, épiciier, et Madame Marie CARRIERE, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue Nationale, n° 68

Un fonds de commerce de café-restaurant exploité à Cahors, place Rousseau, n° 5, connu sous le nom de « CAFE-RESTAURANT DE LA BOURSE », avec tous ses éléments corporels et incorporels.

L'entrée en jouissance a été fixée au 18 août 1943.

La publication de la vente a été faite au Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce, numéro du 4 septembre 1943.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, à peine de forclusion, dans les vingt jours de la présente insertion en l'étude de M^e RIEUCAU, notaire à Cahors, où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion. — Signé: RIEUCAU, notaire.

Imp. COUSSLANT. Le co-gérant: PARAZINE